



Programme LEADER 2014-2020 du Pays Mellois

Critères de sélection des projets

Fiche action 1-1 - Revitalisation des bourgs – Espaces publics

Intitulé de l'opération :

Porteur de projet :

Projet intégré à un programme global : le projet intègre t-il plusieurs composantes ?	
Objet	Argumentaire
Logement	
Commerce	
Espace public	
Cheminement	
Nature en ville	

Dimension collective et diversité du partenariat : le projet prévoit-il la concertation avec les groupes d'usagers pour sa définition et éventuellement sa mise en œuvre et son suivi ?	
Objet	Argumentaire
Habitants	
Commerçants	
Associations	
Acteurs divers	

Quelle est l'échelle d'intervention du projet ?	
Objet	Argumentaire
Communale	
Quelques communes environnantes	
Intercommunale (correspond au Pays Mellois)	

> Si le projet est matériel :

Le projet entre t'il dans une démarche d'excellence environnementale ?	
Objet	Argumentaire
Économie d'énergie, de ressources (eau)	
Prévention, réduction, valorisation des déchets	
Utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables	
Optimisation des déplacements	
Gestion raisonnée des espaces extérieurs (optimisation, végétalisation)	
Intégration de ces éléments dans les marchés publics	

> Si le projet est immatériel :

Combien de structures sont concernées par le projet ?	
Objet	Argumentaire
1 structure	
2 structures	
3 structures ou plus	

Quelle est la part de voirie, parkings et VRD dans le projet ?

Objet	Argumentaire
Plus de 50% des dépenses totales	
Moins de 50% des dépenses totales	

Est-il prévu de valoriser le projet par une ou plusieurs actions de communication ?**Argumentaire****Informations complémentaires que le porteur de projet souhaite apporter au GAL**